



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 15 janvier 2018 à l'adoption des règlements suivants :

Règlement numéro 231-2017 intitulé : *Règlement aux fins de décréter, sur trois immeubles spécifiques, la construction d'une installation septique aux fins de desservir la résidence isolée qui y est construite et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 59 220 \$.*

Règlement numéro 234-2017 intitulé : *Règlement aux fins d'assumer le paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés, dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux, et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 106 205 \$.*

Lesdits règlements ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 avril 2018.

Toute personne désirant obtenir une copie desdits règlements ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 11^e jour du mois d'avril deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, greffière